

Séance du 25 mars 2019

Suite à la démission de Maurice DEHU, Gaëtan THIBAUT (PluS) a prêté serment en tant que nouveau Conseiller communal devant le Bourgmestre Pierre HUART. Maurice DEHU a prêté serment le 1^{er} avril en tant que Conseiller CPAS.

Donation des œuvres sculptées de Roland LAVIANNE

Il a été approuvé la donation à la Ville des œuvres sculptées en bois et des peintures acryliques de Roland LAVIANNE.

Accueil de la petite enfance

Les Conseillers ont marqué leur accord sur la cession à titre gratuit à la Ville par le promoteur immobilier de locaux de co-accueil de la petite enfance au rez-de-chaussée de l'immeuble au sein du projet dénommé « Coparty Gardens », situé au chemin de Coparty n°8.

La présidente du CPAS en charge du Patrimoine, Colette DELMOTTE, a déclaré que « les enfants de la crèche des Bengalis pourront être accueillis dans ce local vers fin août - début septembre ».

Rue scolaire

« L'institut Saint-Michel a souhaité mettre en place une rue scolaire pour développer les modes actifs, pour plus de sécurité, pour la qualité de l'air et la convivialité. Y a-t-il des chances pour que cette mesure soit appliquée à d'autres écoles ? », a demandé Evelyne VANPEE (cdH).

Le Bourgmestre Pierre HUART a expliqué qu'ils vont étudier l'éventualité de l'appliquer à la rue du Béguinage mais les paramètres ne sont pas les mêmes. C'est un passage de transit important qui allège celui de la rue de Combattants déjà bien chargé.

L'Echevine de l'Enseignement Isabelle BOURLEZ a insisté sur le fait que « la mise en place doit se réaliser en partenariat avec les écoles, les parents et la Ville ». Chaque situation devra donc être analysée.

Réduction des gaz à effet de serre

« Dans la Déclaration de Politique Communale figure une proposition de réduction des gaz à effet de serre de 50 % d'ici 2030. Or, le plan wallon énergie climat prévoit, lui, une réduction de 40 % d'ici 2030. Pour moi, changer les 40 % en 50 %, c'est un peu trop », a déclaré Céline SCOKAERT (PluS)

Aux différentes questions de la Conseillère, l'Echevin du Développement durable Pascal RIGOT a longuement répondu en se basant sur les chiffres et sur les objectifs du plan Climat. Il a aussi présenté le cadastre des bâtiments communaux.

La Conseillère ne s'est pas contentée de ces explications : « Nous allons attendre les projets concrets ». François NOE (PluS) a estimé que ces chiffres ne sont pas réalistes.

« Les 50 %, c'est une direction que nous nous sommes donnés. Nous voulons aller beaucoup plus loin que la Région wallonne », a répondu l'Echevin Pascal RIGOT. « L'application du plan Climat commence avec une participation citoyenne ainsi que par la mise en place de la commission énergie ». Les chiffres avec les objectifs sont dans le plan Climat (page 51) qui est disponible sur www.nivelles.be.

Présentation de la DPS

Suite à la demande de Céline SCOKAERT, la Présidente du CPAS Colette DEMOTTE a présenté la Déclaration de Politique sociale.

Elle sera déclinée dans le Programme Stratégique Transversal (PST).

La DPS s'articulera autour de 6 axes :

1. Renforcer la gestion du vieillissement de la population

- en créant une cellule pour maintenir le plus longtemps possible la personne à domicile
- en élargissant le Comité des Maisons en Comité de Gestion et d'Accompagnement des Seniors et en installant un système de télésurveillance au sein des logements de la Résidence Samiette
- en poursuivant le projet d'extension de la Maison de Repos « Nos Tayons »

2. Lutter contre le gaspillage alimentaire, énergétique et le surendettement

- en regroupant le service de médiation de dettes et la cellule énergie
- en organisant des ateliers de sensibilisation à l'alimentation
- en exploitant le jardin collectif
- en sensibilisant au compostage et au tri des déchets

3. Renforcer la lutte contre la précarité infantile

- en poursuivant le projet « Tous en chaîne » et « Souris verte »
- en promouvant le bien-être de tous les enfants (renforcer l'aide alimentaire, financière...)

4. Faciliter l'accès au logement pour les personnes à faibles revenus

- en équipant et mettant aux normes la ferme du Moulin de la Foulerie (2 nouveaux logements)
- en aménageant le 6ème logement de transit

5. Renforcer l'aide pour l'insertion socio-professionnelle

- en renforçant la recherche d'emplois, le cours de français langue étrangère...

6. Adapter le fonctionnement de l'administration du CPAS et structurer l'interface entre le CPAS et le public

- en créant une cellule de communication...
- en augmentant l'effort de formation du personnel relatif au fonctionnement de l'institution...

Gaëtan THIBAUT estime que ce sont beaucoup d'anciens projets mais ceux-ci doivent continuer. « Oui, effectivement, il faut renforcer ce qui existe pour répondre au mieux aux besoins des gens », a précisé la Présidente du CPAS.

A sa question sur le gouffre énergétique que représente la Résidence Samiette, Colette DELMOTTE lui a répondu que « cet immeuble a été intégré dans le projet POLLEC qui vise notamment la rénovation des bâtiments communaux ».

Aire de jeux au Petit Baulers

« Dans le cadre des travaux du Petit Baulers, la Ville a imposé au promoteur la création d'une aire de jeux en charge d'urbanisme. Où en est le projet actuellement ? », a demandé Bernard DE RO (cdH).

L'Echevin des Travaux Pascal RIGOT a expliqué que des réunions publiques avaient eu lieu, suivies d'une pétition pour ne pas installer une aire de jeux puis d'une autre pour en aménager une. « Il faut démystifier le mot aire de jeux, ce n'est pas un 2ème Walibi. Il faut encore décider ce qu'on veut mettre comme jeux et mobiliers », a-t-il précisé.

Avenir de l'Église du St-Sépulcre

Louison RENAULT (PluS) est intervenu au sujet de l'avenir de l'Église du Saint-Sépulcre. Il faut savoir qu'elle n'est pas encore désacralisée et qu'une estimation a été réalisée par un expert. La Ville dont la volonté n'est pas de la démolir, travaille avec les autorités ecclésiastiques.

« Les paroissiens ont été reçus par le doyen et la fabrique d'église. Une nouvelle chapelle d'une capacité de 200 personnes pourrait être construite au Petit Baulers », a précisé Colette DELMOTTE.

Le Bourgmestre Pierre HUART a rappelé que la volonté de désacraliser tout ou une partie de l'église du Saint-Sépulcre n'était pas neuve et que la volonté de la Ville était de préserver le bâtiment tout en lui donnant une autre affectation.